



**GROUPE RATP**

Syndicat des Cadres,  
des Agents de Maîtrise  
et des techniciens supérieurs

## **ENCADR'ACTUA MILITANTS**

1er septembre 2005

### **POUR DES SALAIRES A LA HAUTEUR DES RESULTATS**

#### **DES RESULTATS EXCEPTIONNELS**

Mercredi 10 août 2005, Yves RAMETTE a fait une déclaration à l'AFP sur les résultats de l'entreprise pour le premier semestre 2005.

Extraits : « *Concernant le métro et pour les 6 premiers mois de l'année 2005, nous constatons 4,5% de hausse par rapport aux 6 premiers mois de 2004* », a déclaré M. Ramette, des chiffres également valables pour le RER. *"Le trafic n'a jamais été aussi important depuis la fin de la guerre, et nous continuons à enregistrer des hausses"*, souligne-t-il. ...

*...Face à cet accroissement du trafic, la RATP déclare avoir "toute une série de projets", tel le renforcement de la fréquence sur la ligne 2 le matin. "Ligne par ligne, on adapte en fonction de la demande"*, a déclaré M. Ramette. ...

*...La RATP a dégagé en 2004 un résultat net de 23,2 millions d'euros, soit un bond de 289%, pour un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros, en hausse de 4,9%. "Nous prévoyons pour 2005 un résultat net au moins égal à celui de 2004"*, a expliqué M. Ramette. »

La C.F.E.-CGC enregistre avec satisfaction ces résultats qui sont également, à nos yeux, les fruits de l'excellente qualité de service fournie par nos agents.

Aussi, il est indispensable que l'évolution des salaires des agents prenne en compte les excellents résultats réalisés par l'entreprise.

#### **POUR UNE HAUSSE DES SALAIRES EN CONSEQUENCE**

Lors des négociations salariales de début d'année et dans le texte de l'alarme sociale unanime, la C.F.E.- CGC avait indiqué que la valeur du point de base devait au minimum être augmentée de 1,8 % en 2005.

Si, le constat d'accord que nous avons signé le 13 avril 2005 prévoit 1,5 % d'augmentation (1 % en juin et 0,5 % en octobre), il contient également la poursuite des négociations pour définir une mesure complémentaire d'augmentation de la valeur du point de base 2005.

Compte tenu des excellents résultats obtenus, la C.F.E.- CGC RATP demandera lors de ces négociations :

- 0,3 % supplémentaire au 1er octobre 2005 ;
- Un coup de pouce sur la mise en place du treizième mois.

Cette augmentation de la masse salariale est possible puisque la seule conséquence sera le freinage de l'accroissement du résultat net et donc la stagnation voire la diminution de la prime d'intéressement (prime déhiérarchisée donc non traductrice de l'investissement de l'encadrement).

**La C.F.E.-CGC RATP estime que les intérêts des agents d'encadrement se trouvent plus dans la revalorisation du point de base (mesure pérenne applicable aux actifs et aux retraités) que dans une prime d'intéressement annuelle.**